



Prix et prestations supplémentaires – Salles de séance

Caractéristiques salle de séance I, 22 personnes, côté cour :

Surface de la salle : 40 m²
Hauteur de la salle : 3.00 m
Accès par la cage d'escaliers ou le bistro
Pas d'obscurcissement / rideaux
Capacité : 22 max.
Tables : 6 max., 180 x 70
Chaises : 22 max., Arne Jacobsen N° 7
Standard d'infrastructure : Selon plan

Caractéristiques salle de séance II, 12 personnes, côté rue :

Surface de la salle : 23 m²
Hauteur de la salle : 3.00 m
Accès par la cage d'escaliers ou le bistro
Pas d'obscurcissement / rideaux
Capacité : 12 max.
Tables : 318 x 110
Chaises : 12 max., Arne Jacobsen N° 7
Standard d'infrastructure : Selon plan

Prestations supplémentaires, prix en CHF

Tableau de conférence / Flipchart (tableau à feuilles mobiles)	10 / pc
Tableau de modération	10
Ecran de projection	30
Équipement des salles de séances selon souhait	80 / h
Service traiteur en salles de séance	sur demande

Équipement optionnel des salles de séances

Prix en CHF

	Nr. 1 (22 pers.)	Nr. 2 (12 pers.)	Les deux
2 h	100	70	150
4 h	180	110	250
6 h	260	150	350
8 h	330	180	450

Forfait hebdomadaire sur demande

Sur demande, les utilisateurs réguliers peuvent bénéficier d'une réduction.

Conditions générales

Prix de location / Facturation

Les offres sont établies de cas en cas, par rapport aux informations détaillées de la part du locataire. La salle est exploitée par la Farel événement GmbH. Le service gastronomique et le catering sont facturés par la Farel événement GmbH sauf si le service gastronomique parvient du Farel Bistro.

Prestations supplémentaires

Les prestations supplémentaires connues au moment de la réservation sont déjà calculées dans l'offre. Les frais concernant d'autres prestations qui n'étaient pas encore connues au moment de la réservation, seront facturés après utilisation. Dans le prix de location sont comprises une visite sur place avant la conclusion du contrat et une visite pour la remise et l'instruction.

Catering

Nous vous offrons une prise en charge complète par la Farel événement GmbH. Les mets et boissons consommés dans tous les locaux loués doivent provenir de la Farel événement GmbH. Les caterings seront facturés par la Farel événement GmbH. Toute exception est consentie exclusivement sur l'accord de la Farel événement GmbH.

Bar Mobile

Le bar mobile avec les boissons est à disposition pour des événements culturels. L'utilisation du bar doit être annoncée en avance. Les boissons consommées seront facturées par la Farel événement GmbH.

Prescriptions de sécurité

La responsabilité pour l'ordre et la sécurité, aussi bien dans les locaux que sur l'aire environnante est du ressort de locataire. Celui-ci est responsable qu'il n'entre pas davantage de personnes que celles autorisées par la police du feu. Le bailleur a donc l'obligation de fournir les indications de capacité des locaux (max. 200 personnes). Seule l'utilisation de matériel de décoration résistant au feu est autorisée. **La salle Farel est sous protection des monuments et doit être traitée en conséquence. Il n'est pas autorisé de percer des trous, de planter des clous ou de coller des bandes gommées adhésives sur les parties boisées. Les voies de fuite et les sorties de secours doivent être gardées libres en tout temps.**

Restitution des locaux

Lors de manifestations en soirée, la restitution des locaux doit se faire le jour ouvrable suivant, selon accord préalable.

Remarque

Veillez prendre contact avec nous au plus tard trois semaines avant la manifestation, afin de convenir du délai exact pour la restitution de la salle et autres détails.
